

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°729 - ÉDITION DU 23 MAI 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Coupes
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions féminines
- Football d'Animation
- Football Animation - Section Féminine
- Futsal
- CDIF
- Comité Direction
- Fair-play et éthique
- Terrains et installations sportives



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 19 MAI 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - JF. Budet

Assiste : MM. J. Garcia Dantas

Excusés : MM. : J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER SAINT PRIX ES

Objet : Match 53284722 du 08/05/2025 Coupe CREDIT MUTUEL + 45 GONESSE RC 35 / SAINT PRIX ES 35

Demande d'évocation en date du 09/05/2025 de **SAINT PRIX ES 35** au motif que le joueur de **GONESSE RC 35 Jean-Pierre D. licence n° 2318075937** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

Le club de **GONESSE RC** a répondu, remerciements. La justification donnée par le club ne peut pas être prise en compte car le match **GONESSE RC 35 / ES HERBLAY 36** n'a pas eu lieu à la suite au forfait de l'équipe d'HERBLAY. Article 41.4 des RS du DVOF « *La suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition* »

La **Commission** dit match perdu par pénalité à l'équipe de **GONESSE RC 35** pour en attribuer le gain à l'équipe de **SAINT PRIX ES 35**. L'équipe **SAINT PRIX 35** est qualifié pour le prochain tour de coupe.

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Jean-Pierre D. licence n° 2318075937** de **GONESSE RC** en date d'effet du 26/05/2025.

FRAIS DE DOSSIER

SAINT PRIX ES : CREDIT 43,50€

GONESSE RC : DEBIT 53,50€

AMENDE

GONESSE RC : DEBIT 100,00€ inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

Dossier transmis à la Commission Coupes.

REPRISE DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 28946397 du 11/05/2025 U 16 D3 Gr D GOUSSAINVILLE FC 22 / MENU COURT AS 22

Demande d'évocation en date du 12/05/2025 de **MENU COURT AS** au motif que le joueur de **GOUSSAINVILLE FC M. Pape F. licence n° 9602559031** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

Le club de **GOUSSAINVILLE FC** n'ayant pas répondu dans les délais.

La **Commission** décide match perdu par pénalité à l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC 22** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MENU COURT AS 22** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

GOUSSAINVILLE FC 22 : 0 but -1 point

MENU COURT AS 22 : 0 but 3 points

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **M. Pape F. licence n° 9602559031** de **GOUSSAINVILLE FC** en date d'effet du 26/05/2025.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT : CREDIT 43,50€

GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 53,50€



AMENDE

GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 100,00€ inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

DOSSIER THILLAY VAUD'HERLAND

Objet : Match 28429354 du 17 mai 2025 U15 D1 Gr B PUISEUX LOUVRES 95 FC 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1

Demande d'évocation en date du 19 mai 2025 du **THILLAY VAUD'HERLAND** au motif : inscription sur la feuille de match de 2 joueurs susceptibles d'être suspendus :

- Charlie C. licence n° 9602626455
- Wayne H.K. licence n° 2548283217

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES 95 FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, des joueurs cités ci-dessus.

Réponse attendue pour le 26/05/2025 à 12h.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

FRAIS DE DOSSIER

THILLAY VAUD'HERLAND : DEBIT 43,50€

RESERVES

DOSSIER CORMEILLAIS ACS

Objet : Match 28941859 du 17 mai 2025 U14 D2 Gr A CORMEILLAIS ACS 21 / PERSAN US 22

Réserve en date du 17/05/2025 et confirmée le 17/05/2025 de **CORMEILLAIS ACS** au motif que le joueur **SAID T D. licence n°9603577922** de l'équipe de **PERSAN US** a participé à la rencontre alors qu'il est en double sur-classement.

La Commission dit **réserve recevable et non fondée**. En effet, article 7 du règlement du championnat U14 du DOVF « *Les joueurs licenciés U 12 peuvent, dans la limite de trois (3) inscrits sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence* »

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

CORMEILLAIS ACS : DEBIT 43,50€

DOSSIER ACADEMIE ERMONT CL

Objet : Match 28885955 du 17/05/2025 U14 D4 Poule B RC ARGENTEUIL 24 / ACADEMIE ERMONT CL 21

Réserve émise le 17/05/2025 et confirmée le 19/05/2025 par **ACADEMIE ERMONT CL** au motif que plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres.



La Commission dit réserve recevable et non fondée. En effet, seuls 2 joueurs ont plus de 10 matchs en équipe supérieure :

Chadrac S. licence n°9604628662

Noham S. licence n° 9602318478

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

FRAIS DE DOSSIER

ACAMÉDIE ERMONT CL : DEBIT 43,50€

RECLAMATIONS

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMÉE PAR VILLIERS LE BEL FOOTBALL FEMININ

Le club de demande l'homologation d'un tournoi :

- U15F prévu en date du 21 et 22 juin 2025.

Le dossier étant complet, la commission dit **TOURNOI HOMOLOGUE**.

REPONSE AU COURRIER DE PUISEUX LOUVRES FC

Objet : Match 28894016 du 13/04/2025 CDM D2 MENU COURT AS 6 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5

Le club de PUISEUX LOUVRES FC a répondu hors délais.

Néanmoins, la Commission apporte des précisions sur la décision prise lors du précédent Procès-Verbal au motif que le joueur **M. Lionel C. licence n° 9603489990**, ayant écopé d'un match de suspension à la suite de trois cartons jaunes en moins de 3 mois avec date d'effet du 16/12/2024, a été inscrit sur toutes les feuilles de match des rencontres disputées par PUISEUX LOUVRES FC 5, à savoir :

- Match 30026901 du 22/12/2024 CVO CDM PORTUGAIS PAIX VIVRE 5 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5
- Match 28893983 du 19/01/2025 CDM D2 ROISSY EN FRANCE 5 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5
- Match 28893985 du 02/02/2025 CDM D2 PUISEUX LOUVRES 95 FC 5 / COURDIMANCHE AS 5
- Match 28893994 du 09/02/2025 CDM D2 GARGES FCM 5 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5
- Match 28893897 du 09/03/2025 CDM D2 PUISEUX LOUVRES 95 FC 5 / ENT.VALLÉE SAUSSERON FLYNET FC
- Match 28894005 du 16/03/2025 CDM D2 ARGENTEUIL PORTUGAIS 6 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5

Animateur de séance : JL. FAUGERON Secrétaire de séance : JF. BUDET

La prochaine réunion se tiendra le lundi 26 mai 2025 à 14h.



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 20 MAI 2025 - 16h00

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - JF. Budet

Assiste : MM. J. Garcia Dantas

Excusés : MM. : J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER MENU COURT AS : RETRAIT DE DECISION SUITE A ERREUR ADMINISTRATIVE

Objet : Match 28946397 du 11/05/2025 U 16 D3 Gr D GOUSSAINVILLE FC 22 / MENU COURT AS 22

Demande d'évocation en date du 12/05/2025 de **MENU COURT AS** au motif que le joueur de **GOUSSAINVILLE FC M. Pape F. licence n° 9602559031** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre.

Le club de **GOUSSAINVILLE FC** a répondu remerciements.

Le joueur **Pape F. licence n°9602559031** a purgé sa suspension lors du match n°28946412 ENT ROISSY – THILLAY 23 / GOUSSAINVILLE FC 22 en date du 08 mai 2025. Par conséquent, le joueur n'était pas suspendu lors de la rencontre citée en objet du dossier.

La Commission annule sa décision prise sur le PV du 19 mai 2025 et dit RESULTATS ACQUIS SUR LE TERRAIN.

GOUSSAINVILLE FC 22 : 8 buts 3 points

MENU COURT AS 22 : 0 but 0 point

La commission annule la décision d'infliger un match de suspension au joueur M. Pape F. licence n° 9602559031 de GOUSSAINVILLE FC en date d'effet du 26/05/2025.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT : DEBIT 43,50€

GOUSSAINVILLE FC : CREDIT 53,50€

AMENDE

GOUSSAINVILLE FC : CREDIT 100,00€ annulation de l'amende pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match.

Animateur de séance : JL. FAUGERON

Secrétaire de séance : JF. BUDET

La prochaine réunion se tiendra le lundi 26 mai 2025 à 14h.



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 20 MAI 2025

Comité présent : Mr Maillet Mr Lutz Mme Cyprien Mme Lutz Mr Budet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement le club de Champagne sur Oise ainsi que la Municipalité pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil de ces finales de la coupe du Comité du Val d'Oise Crédit Mutuel.

Nous tenons à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leurs staffs pour le fair-play et le bon déroulement de ces finales du Val d'Oise Crédit Mutuel



COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - +45

À la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements, annoncée dans le Procès-Verbal du 19/05/2025, la Commission confirme la disqualification de **GONESSE RC** au profit du club de **SAINT PRIX ES**.
La finale se disputera le 08/06/2025 à 9h sur les installations de **ST BRICE FC**.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 27/05/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 20 MAI 2025

Présents : Mme SYLVESTRE - MM. Pézière - Senecal - Podan Mavounzy - Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





RAPPEL

EXTRAITS DE QUELQUES POINTS DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE CHAMPIONNAT

Déroulement du championnat et arrêté municipal

ART : 10.6

- La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District le vendredi à 16H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).
- En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

NOTA BENE : La Commission n'a aucun pouvoir pour discréditer un arrêté municipal

Les Obligations

ART : 11.1

- Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

ART : 11.2-1

- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées...

Matches remis et dérogations

ART : 20.2

- En dehors de ces dates, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matchs remis, ou à rejouer, aux heures et dates qu'elle juge nécessaire au bon déroulement des compétitions, et notamment sur des dates en semaine.

Amende et Forfait

ART : 23.6

- Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent Règlement, comptabilisé lors d'un match contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

ART : 23.9.1

- Ces amendes sont triplées, conformément à la décision prise par le Comité de Direction du DVOF du 29 juin 2004, lors des trois dernières rencontres de championnat, match remis compris.





ART : 23.9.2

- Cette mesure est également applicable pour le forfait avisé, lorsque celui-ci concerne l'une des trois dernières rencontres, match remis compris, sauf dans la dernière division de chaque catégorie (Comité de Direction du 14/06/2011).

**RAPPEL
MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

COURRIERS DES CLUBS

BEZONS

Courriel du 19/05/2025

En raison de la parution tardive du PV de la COC, les clubs n'ont pu être prévenus à temps d'où l'organisation de ce match.

Match à jouer le 21/05/2025

REMERCIEMENTS ARBITRE

- SANTHOCH Louis Marie Joseph
- KADI Nabil
- GARCIA Mateo
- GHELLAB Abdelaziz
- JEBBOURI Mehdi

MATCHES A JOUER FOOTCLUBS

GARGES GONESSE

U18 D1

Match n°28947151 du 25/05/2025

GARGES GONESSE FCM 1 / ECOUEN FC 1

Nouvelle date : 24/05/2025

Nouvelle heure : 18H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

THILLAY VAUD'HERLAND

Courriel du 14/05/2025

Critérium + 45 ans Poule C





Match n°28433276 du 11/02/2025
THILLAY VAUD'HERLAN 35 /HERBLAY ES 36
Match à jouer le 21/05/2025 à 20H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE

ARGENTEUIL FC

Courriel du 19/05/2025
U18 D2 Poule B
Match n°28947409
ARGENTEUIL FC 2 / MONSOULT BAILLET US 21
ARGENTEUIL FC 2 0 but -1pt
MONSOULT BAILLET US 21 10 buts 3pts

CONFIRMATION DE RESULTAT

ARGENTEUIL FC

Seniors 2 Poule A
Match n°28352363 du 18/05/2025
ARGENTEUIL FC 2 / GARGES FCM 2
GARGES FCM 2 1 but 0pt
ARGENTEUIL FC 2 16 buts 3pts

CHAMPAGNE

U14 D4 Poule D
Match n°28943512 du 17/05/2025
CHAMPAGNE SFC 22 / GOUSSAINVILLE FC 23
CHAMPAGNE SFC 22 1 but 0pt
GOUSSAINVILLE FC 23 3 buts 3pts

SAINT BRICE

U16 D2 Poule B
Match n°28945042 du 18/05/2025
SAINT BRICE FC / VAUREAL FCM
VAUREAL FCM 4 buts 0pt
SAINT BRICE FC 6 buts 3pts

PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL FC

SENIORS D2 Poule A
Match n°28352363 du 18/05/2025
ARGENTEUIL FC 2 / GARGES FCM 2

SAINT BRICE FC

SENIORS D2 Poule A
Match n°29269408 du 18/05/2025
ST BRICE FC 3 / DEUIL ENGHEN FC 2

SAINT BRICE

U16 D2 Poule B
Match n°28945042 du 18/05/2025
SAINT BRICE FC 23 / VAUREAL FCM 21



**PONTOISIENNE**

U16 D3 Poule A

Match n°28945382 du 18/05/2025

PONTOISIENNE JS 21 / GOUSSAINVILLE FC 23

EAUBONNE

U16 D3 poule A

Match n°28945386 du 18/05/2025

EAUBONNE CSM FOOT 21 / ACADEMIE FOOTBALL CI 22

FOSSES

U16 D3 Poule A

Match n°28945387 du 18/05/2025

FOSSES FU 21 / BRUYERES BERNES USM 21

PERSAN

U16 D3 Poule E

Match n°28946686 du 18/05/2025

PERSAN US 22 / VILLIERS LE BEL FC 21

DEUXIEME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**ESSG**

Criterium +55 ans Poule B

Match n°28430749 du 06/04/2025

ESSG 40 / ERAGNY FC 40

1ER FORFAIT AVEC AMENDE**GARGES**

U16 D3 Poule E

Match n°28946679 du 09/03/2025

GARGES FCM 22 / PERSAN US 22

PERSAN US 22 Amende 30€

PERSAN US 22 0 but -1 pt

GARGES FCM 22 5 buts 3 pts

CHAUMONTEL LUZARCHES

Anciens D4 Poule A

Match n°28898414 du 18/05/2025

JOUY LE MOUTIER FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 Amende 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 0 but -1 pt

JOUY LE MOUTIER FC 32 5 buts 3 pts

PUISEUX LOUVRES

Seniors D3 Poule B

Match n°28352997 du 14/05/2025

EAUBONNE CSM FOOT 2 / PUISEUX LOUVRES 95 1

PUISEUX LOUVRES 95 1 Amende 90€

PUISEUX LOUVRES 95 1 0 but -1 pt

EAUBONNE CSM FOOT 2 5 buts 3 pts



**HERBLAY**

U16 D2 poule B

Match n°28945044 du 18/05/2025

JOUY LE MOUTIER FC 21 / HERBLAY ES 21

HERBLAY ES 21 Amende 90€

HERBLAY ES 21 0 but -1 pt

JOUY LE MOUTIER FC 21 5 buts 3 pts

BEZONS

U14 D3 Poule B

Match n°28942554 du 14/04/2025

SARCELLES AAS 25 / BEZONS USO 22

BEZONS USO 22 Amende 30€

BEZONS USO 22 0 but -1 pt

SARCELLES AAS 25 5 buts 3 pts

OSNY FC

U15 D1 Poule A

Match n°28429265 du 17/05/2025

ARGENTEUIL FC 1 / OSNY FC 1

OSNY FC 1 Amende 30€

OSNY FC 1 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 15 buts 3 pts

GONESSE

U14 D4 Poule C

Match n°28940026 du 17/05/2025

MONTIGNY FC 95 21 / GONESSE RC 22

GONESSE RC 22 Amende 30€

GONESSE RC 22 0 but -1 pt

MONTIGNY FC 95 21 5 buts 3 pts

ERMONT

U14 D4 Poule E

Match n°28944011 du 17/05/2025

MERY MERIEL FC 22 / ACADEMIE FOOTBALL CI 22

ACADEMIE FOOTBALL CI 22 Amende 30€

ACADEMIE FOOTBALL CI 22 0 but -1 pt

MERY MERIEL FC 22 5 buts 3 pts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE**FOSES**

U16 D3 Poule A

Match n°28945351 du 09/03/2025

ACA FOOT ERMONT 21 / FOSSES FU 21

FOSSES FU 21 Amende 35€

FOSSES FU 21 0 but -1 pt

ACA FOOT ERMONT 21 5 buts 3 pts

GOUSSAINVILLE

U18 D3 Poule B

Match n°28947664 du 06/04/2025

FRETTOISE ES 21 / GOUSSAINVILLE FC 22





GOUSSAINVILLE FC 22 Amende 35€
 GOUSSAINVILLE FC 22 0 but -1 pt
 FRETTOISE ES 21 5 buts 3 pts

BEZONS

U14 D4 Poule C
 Match n°28940028 du 17/05/2025
 ECOUEN FC 23 / BEZONS USO 23
 BEZONS USO 23 Amende 35€
 BEZONS USO 23 0 but -1 pt
 ECOUEN FC 23 5 buts 3 pts

3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT GENERAL

COURDIMANCHE

CDM D2
 Match n°28894022 du 04/05/2025
 COURDIMANCHE AS 5 / MENU COURT AS 6
 COURDIMANCHE AS 5 0but -1pt
 MENU COURT AS 6 5buts 3pts

PUISEUX LOUVRES

U18 D3 Poule B
 Match n°28894022 du 04/05/2025
 MARCOUVILLE CITY CP 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21
 PUISEUX LOUVRES 95 21 0but -1pt
 MARCOUVILLE CITY CP 21 5buts 3pts

EAUBONNE

CDM D2
 Match n°28894036 du 18/05/2025
 GARGES FCM 5 / EAUBONNE FOOT CSM 5
 EAUBONNE FOOT CSM 5 0but -1pt
 GARGES FCM 5 5buts 3pts

ARNOUVILLE

U14 D4 Poule A
 Match n°28943073 du 17/05/2025
 HERBLAY ES / ARNOUVILLE FAS 22
 ARNOUVILLE FAS 22 0but -1pt
 HERBLAY ES 5buts 3pts

FORFAIT GENERAL

COURDIMANCHE

CDM D2
 Amende de 110€

PUISEUX LOUVRES

U18 D3 Poule B
 Amende de 110€





EAUBONNE

CDM D2

Amende de 110€

ARNOUVILLE

U14 D4 Poule A

Amende de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

INFORMATIONS

Les matchs de critérium U15F à 8, poule B s'arrêtent le **24 mai 2025** comme la poule A.

Les matchs du 31/05/25 ; 04/06/25 ; 07/06/25 et 11/06/25 ne seront pas joués.

COURRIERS CLUBS

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

FORFAIT AVISE

FORFAITS

VAUREAL FCM 1

U15F-poule B

Journée 8, match 30155154 du 10/05/25 reçoit VILLIERS LE BEL AFF 95 1

2^{ème} forfait : **amende 35€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 19 MAI 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Sénécal

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 14 05 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 24/05/25.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 19 05 25

Pris note de l'absence de votre club à la JND des 14 & 15/06/25

BRUYERES BERNES USM : Mail du 16 05 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à MONTSOULT BAILLET US

ECOUEEN FC : Mail du 20 05 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 Avenir du 24/05/25 contre FRANCONVILLE FC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 14 05 25

Pris note du forfait avisé de vos 4 équipes sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à CHAMPAGNE SFC

ERMONT ACF : Mail du 17 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

EZANVILLE US : Mail du 19 05 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 24/05/25. Le centre est transféré dans son intégralité sur les installations du club d'ECOUEEN FC.

HERBLAY ES : Mail du 14 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 après-midi

MERY MERIEL FC : Mail du 20 05 25

Pris note de l'adresse des stades pour les centres des plateaux :

U8 : Stade Bernard GAMBIER à MERY sur OISE – début des rencontres à 9h30

U9 : Stade Jean Brestel à MERY sur OISE – début des rencontres à 9h30



**MONTMORENCY FC : Mail du 19 05 25**

Pris note de la fermeture de vos installations le 24/05/25 suite à l'arrêté municipal. Malheureusement les rencontres de critérium ne peuvent plus être reportées

OSNY FC : Mail du 16 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

ST BRICE FC : Mail du 14 05 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 et votre absence à la JND des 14 & 15/06/25

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 16 05 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à CHAMPAGNE SFC

THILLAY ESM : Mail du 16 05 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à CHAMPAGNE SFC

VILLIERS FC : Mail du 16 05 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U6/U7 sur la JND du 14/06/25 matin

VILLIERS FC : Mail du 16 05 25

Pris note de votre interrogation concernant l'avertissement FMI. Toutes les sanctions pour non-utilisation de la FMI ne concernent pas la commission Foot Animation mais sont émises par la commission FMI. Dès que vous ne pouvez utiliser la FMI sur une rencontres quel qu'elle soit, il faut envoyer un mail à la commission Fmi afin de prévenir le DVOF et d'indiquer le motif.

PLATEAU U8 & U9 DU 24 MAI 2025

Les centres du plateau U8 & U9 sont visibles sur le site du DVOF : Epreuves – Foot Animation & Loisirs. La commission vous rappelle que pour les U9 les rencontres se jouent en foot à 8. Les feuilles de présence ont été envoyées sur la messagerie officielle des clubs. Pour ceux qui ne peuvent être présents ou recevoir, la commission vous demande de l'informer rapidement.

Des modifications ayant été apportées sur les centres des plateaux U8 & U9, la commission recommande aux clubs de bien vérifier leur destination de centre.

CHALLENGES U10 & U11**Finale Départementale du Samedi 17 Mai 2025**

Les finales des Challenges U10 – U11 & U11F ont eu lieu ce Samedi 17 Mai 2025 sur les installations de CERGY PONTOISE FC – Stade Salif Keita. Le district remercie :

- Le club de CERGY PONTOISE FC pour la disponibilité de ses dirigeants
- La municipalité pour le prêt des installations,
- Les membres de la CDA : Willy BEDER, Jean-François COCHET, Pascal-Yves SOUDER, Rayane ACHAB, Michel CHARTIER, Jean-Paul CORON
- Les 14 arbitres foot animation
- La commission technique





RESULTATS U11F

BILAN DES TESTS POULE A

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
ENTENTE SSG / SOISY	3'09"25	1	259	3	4
COSMO TAVERNY	2'57"22	3	192	2	5
MÉRY-MÉRIEL FC	3'01"50	2	151	1	3
FRANCONVILLE FC	2'53"09	4	348	4	8

BILAN DES TESTS POULE B

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
GONESSE RC	2'55"81	3	228	2	5
CERGY-PONTOISE FC	2'58"82	2	274	3	5
ERMONT AmS	2'37"31	4	607	4	8
ST BRICE FC	3'12"25	1	159	1	2

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A FRANCONVILLE FC 348	1er poule B ERMONT AMS 607	0 - 3	1 ERMONT AMS
				2 FRANCONVILLE FC
2	2e poule A COSMO TAVERNY 192	2e poule B CERGY PONTOISE FC 274	3 - 0	3 COSMO TAVERNY
				4 CERGY PONTOISE FC
3	3e poule A ENTENTE SSG SOISY 259	3e poule B GONESSE RC 228	0 - 1	5 GONESSE RC
				6 ENTENTE SSG SOISY
4	4e poule A MERY MERIEL FC 151	4e poule B ST BRICE FC 159	0 - 0	7 ST BRICE FC
				8 MERY MERIEL FC





RESULTATS U10G

BILAN DES TESTS POULE A

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
OSNY FC	2'26"93	3	668	4	7
ECOUEEN FC	2'28"39	2	526	1	3
VILLIERS LE BEL FC	2'39"97	1	598	2	3
ST LEU FC	2'23"92	4	604	3	7

BILAN DES TESTS POULE B

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
CERGY-PONTOISE FC	2'11"86	4	678	4	8
SARCELLES AAS	2'31"83	2	456	2	4
ARGENTEUIL RC	2'22"10	3	602	3	6
FRANCONVILLE FC	2'35"88	1	424	1	2

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A ST LEU FC 604	1er poule B CERGY PONTOISE FC 678	0 - 3	1 CERGY PONTOISE FC 2 ST LEU FC
2	2e poule A OSNY FC 668	2e poule B SARCELLES AAS 456	0 - 2	3 SARCELLES AAS 4 OSNY FC
3	3e poule A VILLIERS FC 598	3e poule B ARGENTEUIL RC 602	2 - 1	5 VILLIERS FC 6 ARGENTEUIL RC
4	4e poule A ECOUEEN FC 526	4e poule B FRANCONVILLE FC 424	0 - 0	7 ECOUEEN FC 8 FRANCONVILLE FC





RESULTATS U11G

BILAN DES TESTS POULE A

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
GONESSE RC	2'15"40	3	691	3	6
ADAMOIS OL	0	0	0	0	0
GOUSSAINVILLE FC	2'35"69	2	520	2	4
SARCELLES AAS	2'14"13	4	720	4	8

BILAN DES TESTS POULE B

EQUIPES	Conduite		Jonglerie		PTS
	Temps	Pts	Nbre	Pts	
ST BRICE FC	2'15"39	4	655	1	5
VILLIERS LE BEL FC	2'20"16	2	692	2	4
ST LEU FC	2'17"56	3	720	4	7
ARGENTEUIL RC	2'24"97	1	720	4	5

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A SARCELLES AAS 720	1er poule B ST BRICE FC 655	2 - 0	1 SARCELLES AAS 2 ST BRICE FC
2	2e poule A GONESSE RC 691	2e poule B VILLIERS FC 692	1 - 1	3 VILLIERS FC 4 GONESSE RC
3	3e poule A GOUSSAINVILLE FC 520	3e poule B ARGENTEUIL RC 720	0 - 1	5 ARGENTEUIL RC 6 GOUSSAINVILLE FC
4	4e poule A ADAMOIS OL 0	4e poule B ST LEU FC 720	0 - 3	7 ST LEU FC 8 ADAMOIS OL

Les équipes U11 de SARCELLES AAS et ST BRICE FC sont qualifiées pour la Finale Régionale le Samedi 21 Juin 2025 sur les installations d'HERBLAY ES.

La commission regrette le forfait non avisé de l'équipe U11 du club de l'ADAMOIS OL.





1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U13

ARGENTEUIL RC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049547 – critérium U13 -Série 1 poule D du 10/05/25 contre CORMEILLAIS ACS 1

CRITERIUM U12

ST BRICE FC 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177392 – critérium U12 -Série 2 poule C du 17/05/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 21

CRITERIUM U11

BOUFFEMONT ACF 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30158147 – critérium U11 -Série 1 poule A du 10/05/25 contre MARLY ES 2

CRITERIUM U10

VEXIN AS 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53043381 – critérium U10 -Série 2 poule A du 10/05/25 contre ST OUEN AS 21

VEXIN AS 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53043361 – critérium U10 -Série 2 poule A du 03/05/25 contre CERGY PONTOISE FC 22

JND 2025

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera, comme la saison dernière, sur 2 jours : Samedi 14 Juin matin et après-midi et Dimanche 15 Juin matin. Le lieu sera communiqué sur le prochain PV.

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



CLUBS	Samedi 14/06		Dimanche 15/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL	4		
ARGENTEUIL FC		5	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		4	
AUVERS ENNERY FC	3		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		0	
BEZONS USO	2		
BOUFEMONT ACF		3	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			10
CHAMPAGNE SFC			4
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			1
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			7
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHEN FC	5		
DOMONT FC		2	
FAUBONNE CSM		6	
ECOEN FC			5
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	0		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		5	
ERMONT ACF	4		
ERMONT AMS			4
EZANVILLE US	3		
FONTENAY FC	2		
FOSSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	12		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	3		
GONESSE RC			6
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC	4		
HERBLAY ES		4	
JOUY FC			8
MAGNY FC			3
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	4		
MENUCOURT AS	3		
MERY MERIEL FC		3	
MONTIGNY FC		4	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			2
MONTSOULT BAILLET US		4	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	4		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		5	
PRESLES USL			0
PUISEUX LOUVRES FC	4		
ROISSY US			2
SARCELLES AAS	5		
SOISY AM FC		6	
ST BRICE FC			Abs
ST LEU FC		4	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		2	
THILLAY ESM			2
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM		4	
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			3
VIARMES ASNIERES OL			3
VILLIERS FC	4		
TOTAL	89	86	83





AMENDES

ADAMOIS OL : Absence non avisées de l'équipe 2 à la Finale Départementale du Challenge U11
Amende : 400€

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE FIN DE SAISON

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée) à ROISSY en FRANCE
Complexe Sportif des Tournelles – 55, Rue Houdard

Prochaine Réunion Lundi 26 Mai 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 19 mai 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, ~~BRUYERES BERNES USM~~, Ent BEAUMONT-MOURS



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

17/05/ 2025

MONTMORENCY FC 1

Footclub du 05/05/25

U13F-poule C

Journée 6, match 30119538 du 17/05/25 reçoit JOUY le MOUTIERFC1

Nouvel horaire : 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine





APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

BRUYERES-BERNES USM

U9F plateau du 17/05/25

1^{er} appel le 19/05/25 de la feuille de présence complète, il manque les n° de licence

ESSG/SOISY AM 1

U13F-Avenir

Journée 5, match 30555111 du 03/05/25 contre GARGES LES GONESSES FC 1

1^{er} appel le 19/04/25

FRANCONVILLE FC 1

U13F-poule A

Journée 6, match 30119482 du 17/05/25 reçoit ARGENTEUIL RC 1

1^{er} appel le 19/04/25

MONTMORENCY FC 1

U13F-poule C

Journée 6, match 30119538 du 17/05/25 reçoit JOUY le MOUTIERFC1

1^{er} appel le 19/04/25

FORFAITS AVISES

FOSSES FU

U9F-plateau du 17/05/25

Pris note de votre forfait avisé sur ce plateau

FC2M

U9F-plateau du 17/05/25

Pris note de votre forfait avisé sur ce plateau

PERSAN US 1

U11F-poule C

Journée 7, match 30119176 du 24/05/25 se déplace à ST OUEN L'AUMONE AS 1

2^{ème} forfait

MONTMORENCY FC 1

U11F-poule C

Journée 7, match 30119177 du 24/05/25 reçoit ESSG/SOISY AM 2

2^{ème} forfait

FORFAITS

ESSG/SOISY AM 2

U13F-poule A

Mail du 16/05/25 à 20h08

Journée 6, match 30119484 du 17/05/25 contre SARCELLES AAS 2

Forfait : **Amende 15€**

AMENDES

ARGENTEUIL RC 1

U11F-poule B





Journée 6, match 30119144 du 12/04/25 reçoit DEUIL-ENGHIEN FC 1

1^{er} appel le 14/04/25

2^{ème} appel le 12/05/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

CORMEILLAIS ACS 1

U13F-poule B

Journée 5, match 53124295 du 03/05/25 reçoit FC2M 1

Feuille de match irrégulière ; Format 11, abs n°de match, motif FMI : Amende 10€





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 19 MAI 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos – Vernet

Assiste : M Renault (Cda)

Excusés : MM Boultaime - Gondel - Konté (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Bezons Futsal Club: Mail du 14-05-25 (Footclubs)

Demande de modification de dates pour la rencontre de D2 Gr A n° 28913918 : Montmorency Futsal / Bezons FC
Nouvelle date : jeudi 22-05-25 à 21H30.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Persanaise Cfj : Mail du 14-05-25

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U8 du 17-05 à Garges Djibson.

Avicenne Asc : Mail du 15-05-25

Demande pour avancer la rencontre n° 28913565 contre combo Futsal 1 au mercredi 21-05-25 à 20H45.
La commission ne peut accepter votre demande sans l'accord du club de Combo Futsal, en l'absence de justificatif de la municipalité.

Combo Futsal: Mail du 15-05-25

Refus du club de Combo Futsal pour avancer la rencontre contre Avicenne Asc 2 au mercredi 21-05-25.
La commission maintient la rencontre au samedi 24-05-25 à 18H30.

Asf Argenteuil : Mail du 16-05-25

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le week-end des 17 et 18-05-25 pour les rencontres de Critérium U12 et U14.
La commission regrette l'information tardive du club d'Argenteuil et ne peut remettre les rencontres non jouées.

Ermont Ams : Mail du 16-05-25

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U8 du 17-05 à Garges Djibson.

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 28913918 : Montmorency Futsal 2 / Bezons Futsal Club 2 : le jeudi 22-05-25 à 21H30

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066667 : Asf Argenteuil 22 / Afs Vauréal 21 du 18-05-25

Match n° 53066668 : Paris CDG 21 / Combo Futsal 21 du 17-05-25

Match n° 53066669 : Sannois Fce 22 / Garges Djibson 21 du 18-05-25

CRITÉRIUM U14

Match n° 53064130 : Asf Argenteuil 21 / Avicenne Asc 21 du 18-05-25

Match n° 53064132 : Garges Djibson Asc 21 / Afs Vauréal 21 du 18-05-25





CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066663 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 03-05-25

Réception feuille de match papier

Combo Futsal 21 : **3 Buts**

Asf Argenteuil 22 : **0 But**

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066664 : Persanaise Cfj 22 / Garges Djibson Asc 21 du 04-05-25

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc

Persanaise Cfj 22 : **5 Buts**

Garges Djibson Asc 21 : **0 But**

Garges Djibson Asc : **Amende = 15 €**

SENIOR D2

Match n° 28914178 : Asf Argenteuil 2 / My Sarcelles Futsal 2 du 04-05-25

Forfait non avisé de l'équipe de My Sarcelles Futsal 2 (Hors délai)

Asf Argenteuil 2 : **5 Buts 3 Points**

My Sarcelles Futsal 2 : **0 But -1 Point**

My Sarcelles Futsal : **Amende = 30 €**

My Sarcelles Futsal : **Annulation de l'amende triplée de 90 € dans le PV du 06-05-25 (dernière division)**

SENIOR D1

Match n° 28913560 : Combo Futsal 1 / Osny United 1 du 10-05-25

Forfait non avisé de l'équipe d'Osny United 1 (Hors délai)

Combo Futsal 1 : **5 Buts 3 Points**

Osny United 1 : **0 But -1 Point**

Osny United : **Amende = 30 €**

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 28914093 : Montigny Lvdb 2 / Goussainville Fc 2 du 10-05-25

Lecture de la FMI. Absence de l'équipe de Goussainville Fc 2.

Montigny Lvdb 2 : **5 Buts 3 Points**

Goussainville Fc 2 : **0 But -1 Point**

Goussainville Fc : **Amende = 35 €**

Goussainville Fc: **Annulation de l'amende triplée de 105 € dans le PV du 13-05-25 (dernière division)**





FINALES CHALLENGES U12 et U14 FUTSAL

Les Finales des **Challenges U12 et U14** Futsal auront lieu le **dimanche 25 mai** à Sannois.
Gymnase J-C Bouttier – 88 Rue Poirier Baron – 95110 Sannois

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53355302	SANNOIS FCE 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 25-05 à 14H00

La commission Futsal demande au club de **Sannois Fce** de fournir la tablette pour établissement de la FMI.

FINALE CHALLENGEU14 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53355306	AVICENNE ASC 21	SPORTIFS DE GARGES 21	Dimanche 25-05 à 16H00

La commission Futsal demande au club d'**Avicenne Asc** de fournir la tablette pour établissement de la FMI.

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

La Finale du **Challenge U16** Futsal aura lieu le **jeudi 29 mai** à Attainville.
Gymnase Communal– Chemin de Mesnil-Aubry– 95570 Attainville

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53355310	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Jeudi 29-05-25 à 15H00

La commission Futsal demande au club d'**Attainville Futsal** de fournir la tablette pour établissement de la FMI.





FINALES COUPES COMITÉ ET CVO SENIOR

Les Finales des Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le Samedi 31 mai à Montmorency.
Gymnase du Cosom – 4, chemin de la Butte aux Pères – 95160 Montmorency

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53355682	GARGES DJIBSON ASC 3	MY SARCELLES FUTSAL 2	Samedi 31-05 à 14h00

FINALE COUPE CVO FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53355675	MONTMAGNY ASFS 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 31-05 à 16H00





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 17 et 18-05-25

Garges Djibson : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 17-05-25

Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 18-05-25

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 10 et 11-05-25

Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 11-05-25

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U10 des 10 et 11-05-25

Paris CDG Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 11-05-25 à Les Sportifs de Garges.

Génération Herblay Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 11-05-25 à Avicenne Asc

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U8 des 03 et 04-05-25

Génération Herblay Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 03-05-25 à Ermont.





**NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET DE PRÉSENCE DU CLUB APRÈS 2
RELANCES**

Garges Djibson Asc : Amende 52€

Non transmission feuille de plateau et de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 05-04-25 à Garges Djibson après 2 relances.

Paris CDG : Amende 52€

Non transmission feuille de plateau et de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 05-04-25 à Paris CDG après 2 relances.

Prochaine Réunion lundi 02-06-25





COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 20 MAI 2025

RÉCOMPENSES

SAISON 2024/2025

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 10 juin 2025.

FORMATION DVOF

La CDIF organise une formation :

« SECRETAIRE DE CLUB »

le jeudi 22 mai 2025 au DVOF

de 18h30 à 22h00.

Public

Dirigeants ou salariés de clubs, impliqués dans la gestion des engagements des équipes, des licences et le secrétariat en général.





Objectifs

- 🔗 À l'issue du module, vous serez capable de :
- ◆ D'engager vos équipes pour la saison à venir;
- ◆ D'établir les licences dématérialisées ;
- ◆ D'utiliser l'extranet etc...

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).





Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

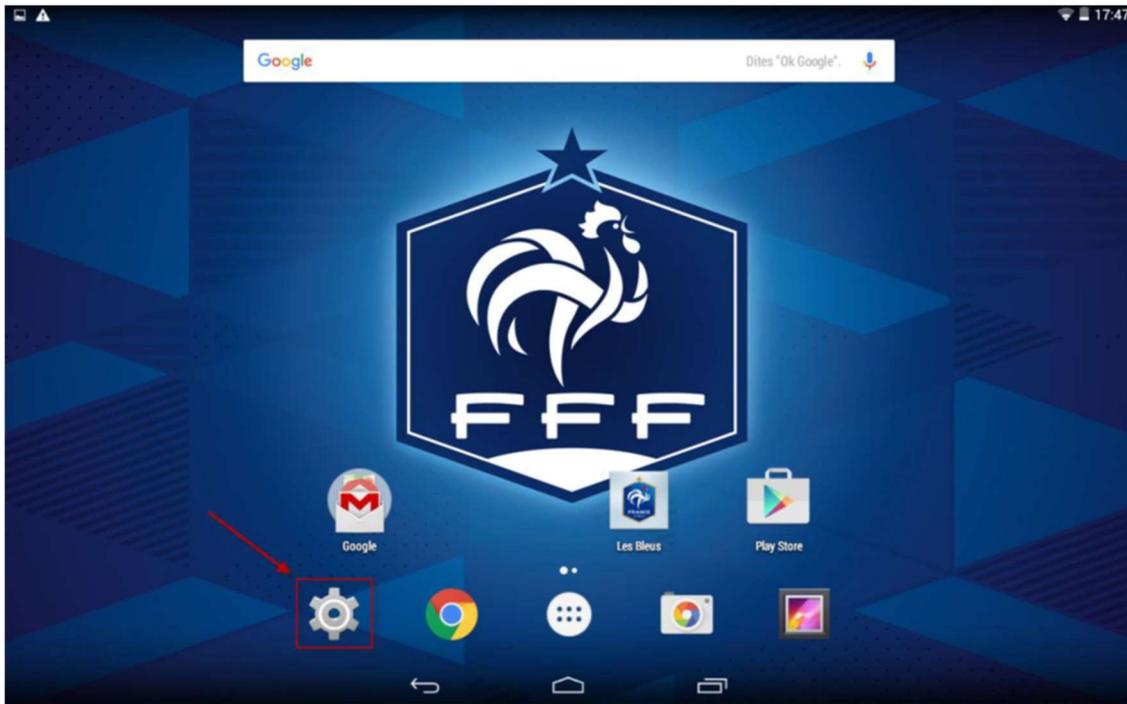
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

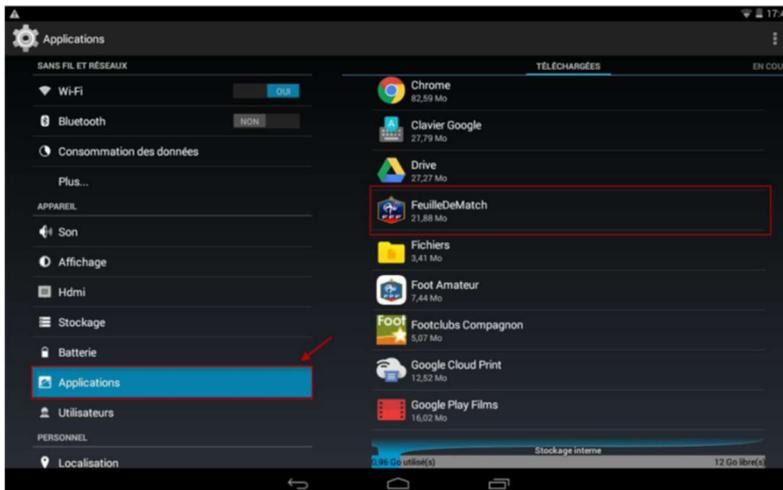
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



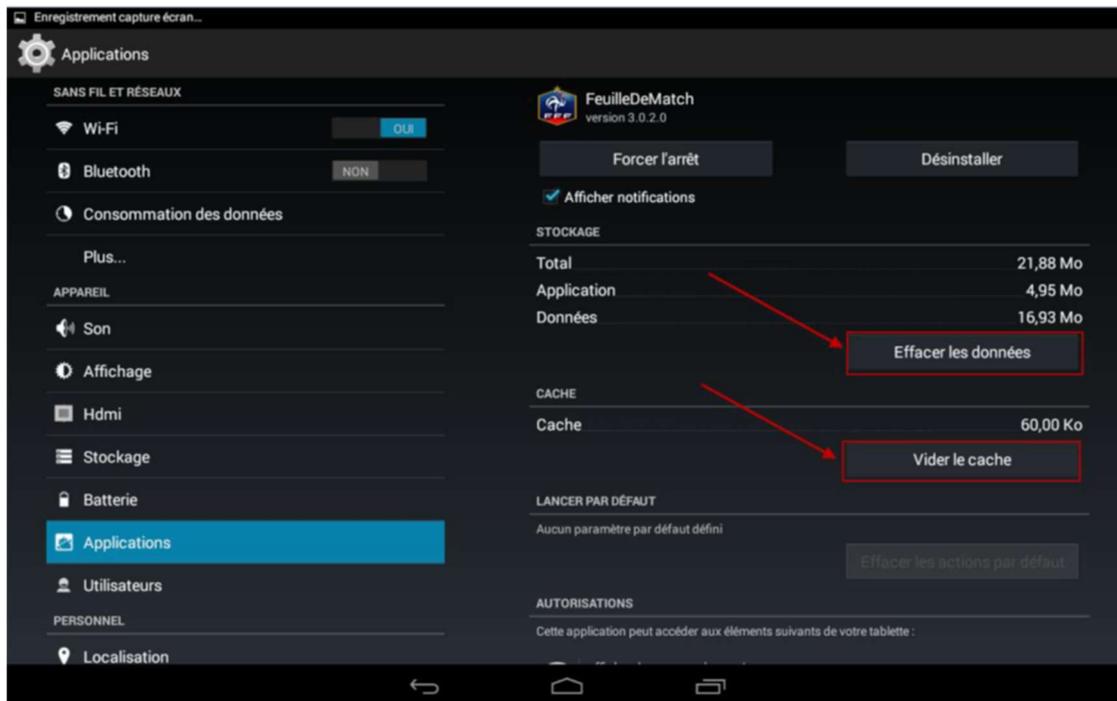


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache



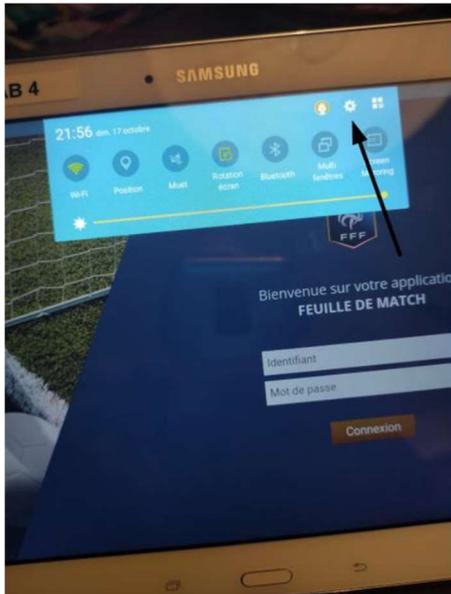


☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

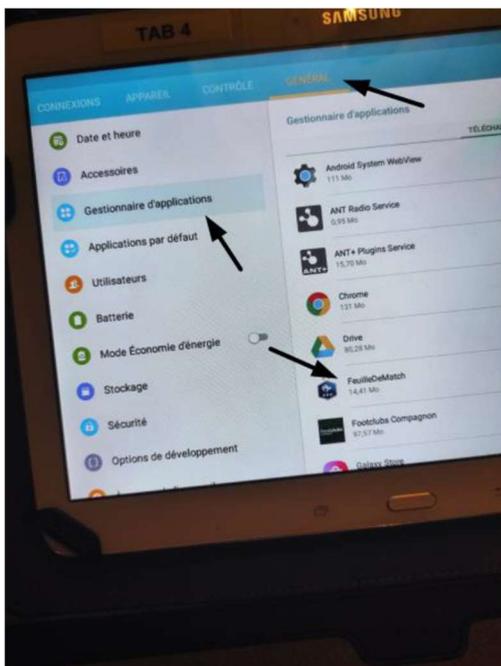
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.



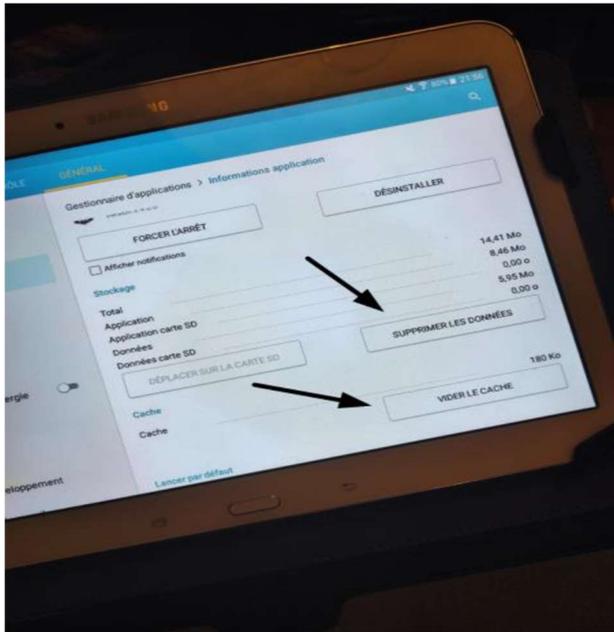


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



DIRIGEANT

M É R I T A N T 2025

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

PROLONGATION

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 07 juin 2025 au plus tard





COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

PROCÈS-VERBAL

Vendredi 28 mars 2025 - 19H30

Réunion au siège du DVOF

Sous la Présidence de José Diaz

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD

MM. BARBERON - DIAZ – EL FAKRI – GARCIA DANTAS – MACINA – NDIAYE – YABAS - KONTE – MOREIRA – RENAI.

Excusés : Mme BASTOS - FLOIRAC

MM. MATTAOUI – NGUYEN NGOC

Assistent : MM. BARRAU (Directeur) - GUILLEMET (Président CDA) - LEMOINE (Président de la Commission Technique).

🚩 Approbation du PV Comité de Direction du 13 février 2025 :
Approuvé à l'unanimité.

🚩 Information sur la vie du district :

- Point Licenciés, une légère baisse est constatée sur la saison 2024/2025 par rapport à la saison 2023/2024.
- Point Volontaires Service Civique
- Recrutement DVOF, un CDD et un stagiaire ont été recrutés pour pallier aux absences de l'assistante de direction et de la secrétaire.
- Synthèse des permanences aux Clubs, environ 20 appels par WE répartis sur la FMI, l'absence arbitre ou adversaire, ...
- Point Commissions du District, démission de M. Calvé en commission discipline. Nomination de M BARBERON en tant que Président de la commission discipline approuvé à l'unanimité.
- Daniel Podan Mavounzy est nommé Président de la Cion COC, en remplacement de Mme Sylvestre qui souhaite rester membre de cette Commission.
- Utilisation Foot 2000 & Portail Bleu, un rappel des règles est effectué.
- Communications email vis-à-vis des clubs (messagerie district ou messagerie de secteur)
- Equipes du DVOF dans les compétitions nationales et régionales.
- Evènements :
 - Retour sur la JIF du 8/3/25
 - Séminaire des Présidents le 05/04
 - Dîner des Commissions (23/05) et les médaillés.
 - Journée Nationale des Bénévoles 24-25 mai : Le comité demande que l'ensemble de la délégation soit composé de femmes dirigeantes dans les clubs.

🚩 INFORMATION DE LA LIGUE

- Appel à projet de la ligue : Dans l'esprit du fair-play et de la lutte contre les violences autour des terrains, le Président propose un projet pour les différentes finales du DVOF. Le projet porte sur l'achat de banderole, casquette, brassard, ... avec des messages de respect et de fair-play. Le dossier est soumis à la ligue pour une subvention.

FOND D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS DU VAL D'OISE (FACVO):

- Le Président présente le résultat des réunions du groupe de travail composé de Président de Clubs et de membres du comité.
Les membres du comité approuvent à l'unanimité et le projet sera présenté lors du séminaire des Présidents du 5 avril 2025.

Point AG fin de saison du 01/07/25:

- Cette AG sera électorale suite au départ de l'ancien Président Claude Delforge.

Point financier :

- Opération FFF déstockage mini-buts : suite à l'offre FFF 18 clubs du DVOF ont pu en bénéficier pour un coût total au DVOF de 895,60€. Les sommes seront créditées sur les comptes clubs concernés.
- Budgets des Commissions : le travail de recensement est en cours.
- Budget prévisionnel 25/26 : En attente des commissions afin de finaliser le budget.
- Compte-rendu et Demandes de subventions en cours
- Travaux DVOF et équipements informatiques : des travaux de mise aux normes de sécurité incendie sont nécessaires. Plusieurs devis ont été effectués et le Président propose de valider le devis de la société BTR car il est moins onéreux. Le comité approuve à l'unanimité.
- Possibilité d'offrir le trophée du fair-play à chaque club qui en fait la demande dans le cadre de l'homologation de leur tournoi. Rappel, les homologations concernant les tournoi FA sont gratuits.

Points compétitions : Championnat / Coupes / Futsal / Foot Animation



- Championnat matchs en retard : la fin de saison approche et il devient très compliqué de reprogrammer des matchs. Il est probable de devoir jouer en semaine pour certaines équipes.
- Coupes : dates et lieux des finales

Technique :

- Présentation du projet de label des sections sportives.
 - Le comité approuve à l'unanimité.
- Planning des remises de label : chaque membre du comité est invité à donner ses disponibilités et à y participer.

QUESTIONS DIVERSES

- Le plafonnement des voix et le mode de scrutin : Sami RENAI demande à ce que le comité propose une modification des statuts sur le mode de scrutin et le nombre de voix pour être en corrélation avec les statuts de la ligue et des autres districts franciliens. Le Président propose qu'un travail plus approfondi soit fait et présenter lors d'un prochain bureau et comité.
- CDPME : attribution de classer un match à huis-clos ou à l'extérieur : Patrick BARBERON demande que la CDPME puisse décider de classer un match à huis clos ou à l'extérieur selon les matchs dits sensibles. Il est proposé de travailler un règlement pour cette commission qui devra être approuvée par le comité.
- Le process des forfaits avisés par téléphone à la permanence du WE : rappel des points du Règlement.
- Un nouveau Challenge futsal SENIORS féminin avant fin juin 2025 : Mamadou KONTE demande qu'un challenge futsal SENIORS féminin soit mis en place dès cette saison afin de dynamiser la pratique du futsal et d'attirer les féminines. A reformuler n+1 avec un budget dédié.
- La participation d'une sélection 95 à un tournoi international : projet à représenter.

- Le règlement des coupes de foot animation (U13G & U13F) : Sami RENAI demande à ce que le règlement soit revu pour la saison prochaine, notamment sur le fait de devoir prouver que les joueurs et joueuses ont bien participé à 50% des matchs de la phase 1.
 - L'ensemble du comité demande de revoir le règlement sur ce point

- L'offre de pratique des U9G : Sami RENAI demande à réfléchir pour que les U9G des clubs qui sont en avenir en U10/U11 puissent se rencontrer en lieu et place des plateaux U9G. Il précise que beaucoup de clubs ne participent pas aux plateaux et recherchent des matchs non homologués. Le fait de créer des matchs U9G entre clubs qui sont en AVENIR permettrait d'éviter ces matchs non homologués.
 - Ce point mérite d'être étudié afin de faire des propositions en comité.

Fin de séance : 00H45.



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 22 MAI 2025

Présents : Mme ESCROIGNARD,
M. BLONDEAU (Président), M. BARBERON

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés : M. DIAZ (Comité), M. FOURMANN, M. COKGUL

Non excusée :

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2024/2025 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2024 / 2025 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

DEMANDE

JOUY LE MOUTIER F.C.

Votre courriel du 14 mai 2025

La commission a étudié votre demande. Comme il est précisé à l'article 4 du Règlement du Challenge du Fair-Play, la suspension en matchs concerne les matchs fermes ou avec sursis. Nous ne pouvons donc pas répondre favorablement à votre demande.





DEMANDE DES POINTS DE BONUS

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS.C.C

Votre courriel du 6 mai 2025

CDM D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 13/04/2025 & Match du 27/04/2025

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 19/01/2025 & Match du 26/01/2025

MENUCOURT A.S.

Vos courriels du 7 et 12 mai 2025

U14 D3 C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 08/02/2025 & Match du 16/11/2024

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 15/03/2025 & Match du 29/03/2025

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 05/04/2025 & Match du 03/05/2025

U16 D3 D

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 04/05/2025 & Match du 11/05/2025

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

Votre courriel du 8 mai 2025

U18 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 16/03/2025 & Match du 30/03/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

Votre courriel du 14 mai 2025

U16 D2 A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**





- Match du 24/11/2024 & Match du 01/12/2024

U18 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 26/01/2025 & Match du 02/02/2025

SENIORS D4 C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 30/03/2025 & Match du 06/04/2025

VAUREAL F.C.M.

Votre courriel du 14 mai 2025

ANCIENS D2 A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 30/03/2025 & Match du 13/04/2025

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

Votre courriel du 12 mai 2025

SENIORS D4 B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 06/04/2025 & Match du 20/04/2025

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28353017 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements avec circonstances aggravantes pour propos grossiers envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28352622 du 6/4/2025

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 08/04/2025 au 06/05/2025 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 07/04/2025 au 05/05/2025.



**ARGENTEUIL F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement excessif envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28947138 du 6/4/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28945366 du 13/4/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 28945955 du 13/4/2025

ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28352887 du 6/4/2025

ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28914172 du 2/4/2025

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28352876 du 13/4/2025

BELLOY ST MARTIN A.S.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à 2 avertissements avec circonstances aggravantes pour ne pas être sorti du terrain à la présentation du carton rouge , lors du match N° 28946651 du 6/4/2025

BEZONS SPORTING CLUB

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement menaçant envers un joueur en dehors de la rencontre , lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement excessif et déplacé, lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement menaçant envers des joueurs adverses en dehors de la rencontre , lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28352340 du 6/4/2025

BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé, lors du match N° 28436098 du 23/3/2025



L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé, lors du match N° 28436098 du 23/3/2025

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 28424817 du 6/4/2025

CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu, lors du match N° 28352340 du 30/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28353011 du 4/5/2025

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant sur joueur en dehors de la rencontre avec circonstances aggravantes pour avoir tenté d'attraper le col du maillot de l'adversaire, lors du match N° 28947398 du 4/5/2025

DEUIL ENGHEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28947669 du 6/4/2025

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu, lors du match N° 28435831 du 9/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28435866 du 6/4/2025

ECOUEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28947140 du 6/4/2025

ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement excessif pendant la rencontre envers le public, lors du match N° 28436095 du 6/4/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28425077 du 6/4/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 28425060 du 27/4/2025



**ENTENTE SPORTIVE HERBLAY**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 28435083 du 6/4/2025

ERMONT AM. S.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28947122 du 20/4/2025

EZANVILLE ECOUEN U.S.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28947532 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28435069 du 13/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant une action de jeu , lors du match N° 29269391 du 23/3/2025

FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28435071 du 13/4/2025

FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28945027 du 13/4/2025

FOSSES F. U.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28899037 du 6/4/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement intimidant et menaçants envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28945303 du 12/1/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Comportement intimidant et menaçants envers un officiel en dehors de la rencontre , lors du match N° 28945303 du 12/1/2025

FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un entraîneur , lors du match N° 28893948 du 3/11/2024

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28894021 du 4/5/2025

FRANCONVILLE F.C.



L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28944508 du 13/4/2025

FRETTOISE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Propos blessants envers un officiel avec circonstances aggravantes pour faute grossière et refus d'aller au vestiaire après la présentation de son carton rouge , lors du match N° 29269372 du 13/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel avec circonstances aggravantes pour être à l'origine d'une échauffourée avec ses coéquipiers et son Président après la rencontre , lors du match N° 29269372 du 13/4/2025

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28944517 du 6/4/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28946652 du 6/4/2025

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements avec circonstances aggravantes pour ne pas être sorti du terrain à la présentation du carton rouge , lors du match N° 28352888 du 6/4/2025

GROSLAY F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 28425067 du 13/4/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Propos grossiers envers un officiel de la part d'un dirigeant pendant la rencontre, lors du match N° 2842046 du 9/3/2025

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28426722 du 4/5/2025

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 29594701 du 30/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28435075 du 4/5/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28899466 du 4/5/2025

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 28946408 du 6/4/2025

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28945968 du 27/4/2025

MONTMORENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu, lors du match N° 28944517 du 6/4/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28897602 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28435069 du 13/4/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28899475 du 4/5/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Propos injurieux à l'encontre d'un joueur adverse en dehors du cadre de jeu , lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Propos injurieux à l'encontre d'un joueur adverse en dehors du cadre de jeu , lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Propos injurieux à l'encontre d'un joueur adverse en dehors du cadre de jeu , lors du match N° 28429248 du 29/3/2025

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 28944004 du 5/4/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Propos blessants d'un entraîneur envers un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 28947398 du 4/5/2025

MY SARCELLES FUTSAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur en dehors d'une action de jeu , lors du match N° 28913902 du 13/4/2025

**OSNY F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28944516 du 6/4/2025

PERSAN US 03

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 28352339 du 30/3/2025

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 28352622 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28352609 du 13/4/2025

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28425067 du 13/4/2025

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28944640 du 13/4/2025

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/4/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 28946369 du 27/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Pour tentative de brutalité et récidive et propos sexiste, et comportement menaçant sur officiel en dehors de la rencontre en qualité de supporter licencié identifié, lors du match N° 28353015 du 6/4/2025

SARCELLES A.A.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes dû à la véhémence des propos tenus, lors du match N° 28424933 du 13/4/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur hors action de jeu, lors du match N° 28947137 du 6/4/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28424816 du 6/4/2025





L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/4/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 28352595 du 16/3/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers officiel et envers un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 28947126 du 13/4/2025

ST BRICE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 28425068 du 13/4/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé pendant la rencontre, lors du match N° 28947130 du 4/5/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Comportement blessant envers un délégué pendant le rencontre , lors du match N° 28351995 du 4/5/2025

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/5/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28944510 du 4/5/2025

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but , lors du match N° 28352887 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 28352887 du 6/4/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2025 pour le motif : Inscription d'un joueur suspendu , lors du match N° 28435851 du 30/3/2025

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

VAUREAL F. C. M.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024



L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT inférieure à 8 jours pendant la rencontre envers un joueur , lors du match N° 28424845 du 22/12/2024

VEXIN A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8/4/2025 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 28899478 du 6/4/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15/4/2025 pour le motif : Comportement obscène avec circonstances aggravantes pour avoir demandé le retrait du carton rouge à l'arbitre , lors du match N° 28945955 du 13/4/2025

VIARMES ASNIERES OL.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2025 pour le motif : Acte de brutalité après la rencontre , lors du match N° 28947512 du 16/3/2025

Article 12 « Tout litige concernant ce challenge sera jugé en première instance par la Commission du Fair-Play et Ethique et en appel et dernier ressort par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes. »

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 5 juin 2025

Sous réserve de modifications ultérieures





CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025



Au 22 MAI 2025

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
ECOUEEN F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
OSNY F.C.	5	0	5
PERSAN US 03	6	0	6
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ST BRICE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
S. F. C. CHAMPAGNE 95	23	0	23
JOUY LE MOUTIER F.C.	23	0	23

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	10	0	10
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
OSNY F.C.	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	6	0	6
PERSAN US 03	8	0	8
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	9	0	9
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	11	0	11

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ERMONT AM. S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
ECOUEEN F.C.	4	0	4
PONTOISIENNE J.S.	8	0	8
VAUREAL F. C. M.	9	0	9
MARLY LA VILLE E.S.	10	0	10
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	13	0	13
A. S. ERAGNY F. C.	16	0	16
GONESSE R.C.	16	0	16
DEUIL ENGHIEEN F.C.	17	0	17

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
FRETTOISE E.S.	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
VIARMES ASNIERES OL.	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	5	0	5
GONESSE R.C.	7	0	7
BEAUCHAMP A.S.	7	0	7
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	12	4	8
ARNOUVILLE F. A.S.	9	0	9
ST PRIX E.S.	10	0	10



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2024/2025



Au 22 MAI 2025

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
S. F. C. CHAMPAGNE 95	4	0	4
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	6	0	6
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	23	0	23

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
OSNY F.C.	2	0	2
MONTSOULT BAILLET US	4	2	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	3	0	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	8	0	8
EZANVILLE ECOUEN U.S.	9	0	9
MONTMORENCY F.C.	10	0	10

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
FRETTOISE E.S.	12	0	12
ENT. BEAUMONT MOURS	18	0	18
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F
CERGY PONTOISE F.C.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
MENUCOURT A.S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	4	- 4
ERMONT AM. S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	1	0	1
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
DOMONT F.C.	3	0	3
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
ST PRIX E.S.	3	0	3
MAGNY EN VEXIN F.C.	5	0	5
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	20	0	20
FOSSES F. U.	26	0	26

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
MONTSOULT BAILLET US	0	2	- 2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	4	- 2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1
BOUFFEMONT A.C.F.	5	0	5
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	5	0	5
NEUVILLE S/OISE A.S.	6	0	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	6	0	6
ENT. BEAUMONT MOURS	9	0	9
DOMONT F.C.	9	0	9
BEAUCHAMP A.S.	17	0	17



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 22 MAI 2025



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ST BRICE F.C.	5	0	5
ECOUEN F.C.	6	0	6
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7	0	7
ST PRIX E.S.	7	0	7
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	10	2	8
ADAMOIS O.	9	0	9
ARGENTEUIL F.C.	11	0	11
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	29	2	27

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
PERSAN US 03	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
OSNY F.C.	4	0	4
ADAMOIS O.	5	0	5
MARLY LA VILLE E.S.	7	0	7
CERGY PONTOISE F.C.	8	0	8
BEZONS U. SECTION OM.	11	0	11
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	16	0	16
A. S. ERAGNY F. C.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	1	0	1
CORMEILLAIS A.C.S.	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
VAUREAL F. C. M.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
MONTSOULT BAILLET US	5	0	5
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	8	0	8
ARGENTEUIL F.C.	8	0	8
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	4	-1
FOSSÉS F. U.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	4	0
GROSLAY F.C.	1	0	1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	2	0	2
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	7	0	7
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	13	0	13
VIARMES ASNIERES OL.	30	0	30
VAUREAL F. C. M.	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	1	0	1
MENUCOURT A.S.	3	2	1
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
FRETTOISE E.S.	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	10	0	10
ARNOUVILLE F. A.S.	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
Au 22 MAI 2025



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
OSNY F.C.	1	0	1
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
ECOUEN F.C.	5	0	5
ST OUEN L'AUMONE A.S.	8	0	8
FRANCONVILLE F.C.	8	0	8
MONTMORENCY F.C.	9	0	9
CORMEILLAIS A.C.S.	11	0	11
GARGES LES GONESSE F.C.M.	14	0	14
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	17	0	17

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	1	2	-1
ADAMOIS O.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	5	0	5
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	7	0	7
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
ROISSY EN FRANCE U.S.	11	0	11
ST PRIX E.S.	12	0	12

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
ST BRICE F.C.	6	0	6
GOUSSAINVILLE F.C.	9	0	9
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	12	2	10
JOUY LE MOUTIER F.C.	10	0	10
VAUREAL F. C. M.	11	0	11
DEUIL ENGHEN F.C.	15	0	15
CERGY PONTOISE F.C.	17	0	17

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4
ECOUEN F.C.	6	0	6
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7	0	7
PONTOISIENNE J.S.	18	0	18
FOSSÉS F. U.	35	0	35

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	7	6	1
MAGNY EN VEXIN F.C.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	8	0	8
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	10	0	10
BOUFFEMONT A.C.F.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	2	0	2
FRETTOISE E.S.	3	0	3
S. F. C. CHAMPAGNE 95	5	2	3



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2024/2025
 Au 22 MAI 2025



U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	6	- 6
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
ARNOUVILLE F. A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	4	0	4
SARCELLES A.A.S.	4	0	4
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	8	0	8

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	3	6	- 3
MENUCOURT A.S.	0	6	- 6
ECOUEIN F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	0	4
PERSAN US 03	5	0	5
S. F. C. CHAMPAGNE 95	8	0	8

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHIEIN F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	19	0	19

U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	20	0	20
JOUY LE MOUTIER F.C.	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 22 MAI 2025



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	1	0	1
BEZONS U. SECTION OM.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	4	0	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
PERSAN US 03	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
ST LEU 95 F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUEIN F.C.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
DEUIL ENGHEN F.C.	4	0	4
OSNY F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
VIARMES ASNIERES OL.	0	0	-
GROSLAY F.C.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
ST BRICE F.C.	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	12	- 12
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	8	- 8
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	4	- 4
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	2	0	2
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PARMAIN A.C.	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2024/2025

Au 22 MAI 2025



EKINSport



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VIARMES ASNIERES OL	0	4	- 4
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	2	- 2
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	1	0	1
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	2	1
OSNY F.C.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	3	0	3
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	5	0	5
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ADAMOIS O.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
ECOUEEN F.C.	3	0	3
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	0	4
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8
MONTSOULT BAILLET US	14	0	14
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / F	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	1	0	1
PERSAN US 03	1	0	1
FRETTOISE E.S.	3	0	3
GONESSE R.C.	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BONNEUIL	F	F	F

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2024/2025

Au 22 MAI 2025



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
A. S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6	4	2
A. S. ERAGNY F. C.	3	0	3
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	3	0	3
MACCABI SARCELLES	4	0	4
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	10	0	10
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	17	0	17

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
VALLÉE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
DOMONT F.C.	3	0	3
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	25	0	25
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
PARMAIN A.C.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	0	4
CERGY PONTOISE F.C.	5	0	5

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
ECOÛEN F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	6	0	6
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	14	0	14
ST PRIX E.S.	14	0	14
VAUREAL F. C. M.	140	2	138

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
FOSSÉS F. U.	3	0	3
ST BRICE F.C.	5	0	5
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	5	0	5
ENT. BEAUMONT MOURS	6	0	6
GROSLAY F.C.	6	0	6
ARNOUVILLE F. A.S.	9	2	7



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2024/2025

Au 22 MAI 2025



EKINSport



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
ATTAINVILLE FUTSAL C.	0	0	4
MONTIGNY LVDB	4	0	10
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	11	0	11
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	F	F	F
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
COMBO FUTSAL	0	0	-
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
MONTIGNY LVDB	3	0	3
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	6	0	6
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	F	F	F
GONESSE R.C.	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	1	0	1
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	2	0	2
BEZONS SPORTING CLUB	2	0	2
DEUIL ENGHEN F.C.	7	0	7
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	22	0	22
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 20 MAI 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes – Da Mata – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de CHAUMONTEL : NNI 951490102

M. DA MATA, M. GOMES et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le mercredi 30 avril 2025 à 14h00 au Stade du Grand Parc, Chemin de COYE pour le classement de l'installation.

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956809902

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 09 mai 2025 à 10h00 au gymnase Pierre de Coubertin, rue Léon BLUM pour classement de l'installation.

Ville de BEZONS : NNI 950630201

M. FEBVAY, M. LACOUR et M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 19 mai 2025 à 10h00 au Stade Alice COACHMAN, rue De Présensé pour classement de l'installation.

Ville de VAUREAL : NNI 956370102





La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 26 mai 2025 à 14h00 au Parc des Sports, rue Auguste BLANQUI pour classement de l'installation.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

